

## Avenant Convention financière

### Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par le Président Conseil Départemental du Bas-Rhin dûment habilité à cet effet par la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 7 septembre 2015,

ci-après dénommé « le Département »,

### Et

La Commune de Eschbach, représentée par son Maire, Madame Marie-Line WEISS,

ci-après dénommé « le bénéficiaire ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement financier du Département du Bas-Rhin,

Vu la décision de la commission permanente en date du 7 septembre 2015.

### Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités de versement de la subvention départementale complémentaire attribuée pour l'extension de la salle polyvalente.

#### Article 2 : Montant de la subvention départementale

Le Département du Bas-Rhin s'engage à verser au bénéficiaire, pour cette opération, une subvention complémentaire d'un montant de 213 935,67 €, correspondant à 39% appliqué à une dépense éligible de 548 553 € HT.

Cette subvention s'ajoute à celle votée le 7 octobre 2013 d'un montant de 526 519,89 €, correspondant à 39% appliqué à une dépense éligible de 1 350 051 € HT.

Soit un total d'aide départementale de 740 455,56 €.

Le versement de cette subvention interviendra en fonction du vote des crédits de paiement par le Conseil Départemental.

Fait en deux exemplaires à Strasbourg, le 7 septembre 2015

Pour le Département,  
Le Président du Conseil Départemental  
du Bas-Rhin

Pour le bénéficiaire,  
Le Maire,

Frédéric BIERRY

Marie-Line WEISS

